



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Budget 2020

Adopté par le Comité le 8 juillet 2019

Calcul des coûts immobiliers à transférer à l'exploitation	1
Répartition des coûts entre les communes	2
Coûts par jour/enfant et taux d'occupation	3
Comptes de fonctionnement	4

La répartition des coûts entre les communes est basée sur la dernière convention qui prévoit à son article 4 une séparation entre les charges d'exploitation et les charges immobilières.

Les premières sont réparties entre les communes selon les taux d'occupation effectifs et les secondes selon les taux de propriété.

Pour les comptes indiqués ci-dessous, les montants doivent être répartis entre charges d'exploitation et charges immobilières en fonction des semaines d'occupation du chalet. Pour l'exercice 2020, le taux attribué aux charges d'exploitation a été arrêté à 76.9 %, soit 40 semaines d'occupation sur 52. (35 semaines d'écoles et 5 semaines de camps de vacances)

Les autres comptes de la section 350 "Alouettes Immobilier" sont attribués uniquement aux charges immobilières.

Compte	Désignation	BUDGET		Exploitation		Immobilier	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.3011	Traitements nettoyage des chalets	42'500.00		32'700.00		9'800.00	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'200.00		3'100.00		1'100.00	
350.3040	Cotisations à la caisse de pension	4'900.00		3'800.00		1'100.00	
350.3050	Assurances de personnes	1'500.00		1'200.00		300.00	
350.3121	Achats d'eau	1'000.00		700.00		300.00	
350.3123	Achats d'électricité	7'800.00		6'000.00		1'800.00	
350.3124	Achats de combustible de chauffage	13'000.00		10'000.00		3'000.00	
350.3141.02	Entretien courant des chalets	25'600.00		19'700.00		5'900.00	
350.3142	Entretien des routes	3'700.00		2'800.00		900.00	
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	5'500.00		4'200.00		1'300.00	
350.4361	Remboursements de traitements		-		-		-
350.4362	Prestations en nature		-		-		-
350.4364	Remboursements d'assurances		-		-		-
Totaux		109'700.00	-	84'200.00	-	25'500.00	-

La somme nette de fr. 84'200.- est transférée de l'immobilier à l'exploitation au moyen d'une imputation interne par les comptes 350.4904 et 570.3904.

Méthode de répartition des coûts

Immobilier Le total des coûts nets est réparti selon le pourcentage de propriété de chaque commune (Crissier 32.40% - Ecublens 53.04% - Saint-Sulpice 14.56%).

Exploitation L'unité d'imputation des coûts est le jour/enfant pour tenir compte de la durée variable des camps.

Les coûts des camps scolaires et des camps de vacances sont déterminés de manière distincte.

camps scolaires Le total des coûts nets est réparti en fonction de la participation effective des enfants de chaque commune (coût identique pour chaque commune).

camps de vacances La participation des parents hors-communes est déduite du coût total brut.

Le résultat obtenu est réparti selon le nombre de jours/enfant effectif de chaque commune (à ce niveau, coût identique pour chaque commune).

La participation encaissée des parents est imputée séparément à chaque commune (coût différent en fonction du taux de participation des parents).

Répartition des coûts d'exploitation par catégorie

Nombre de jours enfants y compris hors-communes

Coûts d'exploitation sans déduction de la participation des parents

Participation des parents hors-communes

Coûts nets d'exploitation par catégorie

Total	école	vacances
7'930	7'280 ¹⁾	650 ²⁾
655'200.00	601'500.00	53'700.00
-12'600.00	-	120 -12'600.00
642'600.00	601'500.00	41'100.00

1) estimation basée sur les effectifs moyen et le plan d'occupation prévisible

2) estimation basée sur la moyenne 2012 à 2018 pondérée par la tendance actuelle

Répartition des coûts

Coûts nets immobiliers

Total		Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant	% propriété	montant
100.00%	50'600.00	32.40%	16'400.00	53.04%	26'800.00	14.56%	7'400.00

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant	jours/écolier	montant
7'280	601'500.00	2'260	186'700.00	3'990	329'700.00	1'030	85'100.00

Coûts bruts d'exploitation vacances

Participation des parents vacances

Coûts nets d'exploitation vacances

* jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant	jours/vacancier	montant
530	41'100.00	100	7'800.00	390	30'200.00	40	3'100.00
montant effectif	-34'700.00	montant effectif	-6'800.00	montant effectif	-25'000.00	montant effectif	-2'900.00
530	6'400.00	100	1'000.00	390	5'200.00	40	200.00

* sans hors-communes

Récapitulation

Coûts nets immobiliers

Coûts nets d'exploitation école ³⁾

Coûts nets d'exploitation vacances

Total des coûts par commune - Budget 2020

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
montant	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total	coût jour/enfant	coût total
50'600.00	6.95	16'400.00	6.10	26'800.00	6.90	7'400.00
601'500.00	82.60	186'700.00	82.60	329'700.00	82.60	85'100.00
6'400.00	10.00	1'000.00	13.35	5'200.00	5.00	200.00
658'500.00		204'100.00		361'700.00		92'700.00

Budget 2019

Comptes 2018

643'500.00	219'600.00	333'900.00	90'000.00
598'684.68	175'945.35	358'325.03	64'414.30

Décomposition du coût complet

Coût complet par jour/enfant **école** ³⁾
 Coût complet par jour/enfant **vacances**

Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>immob. + exploit.</i>	<i>coût jour/enfant</i>
6.95 + 82.60	89.55	6.10 + 82.60	88.70	6.90 + 82.60	89.50
6.95 + 10.00	16.95	6.10 + 13.35	19.45	6.90 + 5.00	11.90

Budget 2019

6.15 + 80.50	86.65	6.40 + 80.50	86.90	6.75 + 80.50	87.25
6.15 + 18.35	24.50	6.40 + 17.05	23.45	6.75 + 14.00	20.75

3) sans participation des parents encaissée directement par les communes

Fréquentation et coût moyen pondéré

Ecole (sans déduction particip. parents)
 Vacances (avec déduction particip. parents)
 Coût moyen pondéré

Total	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
<i>nb. jours/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>	<i>nb. jours/enfant</i>	<i>coût jour/enfant</i>
7'280	2'260	89.55	3'990	88.70	1'030	89.50
530	100	16.95	390	19.45	40	11.90
7'810	2'360	86.45	4'380	82.55	1'070	86.60

Budget 2019

7'800	2'620	83.80	4'110	81.20	1'070	84.15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Comparaison occupation/propriété

Taux d'occupation - Budget 2020

	Crissier		Ecublens		Saint-Sulpice	
	<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>		<i>moyenne pondérée</i>	
école	31.04%	30.22%	54.81%	56.08%	14.15%	13.70%
vacances	18.87%		73.58%		7.55%	

Taux d'occupation - Budget 2019

école	34.44%	33.59%	51.52%	52.69%	14.05%	13.72%
vacances	22.22%		68.52%		9.26%	

Taux de propriété

	32.40%		53.04%		14.56%	
--	---------------	--	---------------	--	---------------	--

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	182'500.00	182'500.00	190'700.00	190'700.00	155'060.17	155'060.17
350.3011	Traitements nettoyage des chalets	42'500.00		42'500.00		36'773.25	
350.3030	Cotisations AVS-AI-AC	4'200.00		4'200.00		3'503.27	
350.3040	Cotisations à la caisse de pensions	4'900.00		4'900.00		4'786.20	
350.3050	Assurances de personnes	1'500.00		1'500.00		1'273.55	
350.3121	Achats d'eau	1'000.00		1'000.00		868.55	
350.3123	Achats d'électricité	7'800.00		7'800.00		7'301.50	
350.3124	Achats de combustible de chauffage	13'000.00		15'000.00		11'884.35	
350.3141.01	Entretien appartement PPE "Les Ravaires"	6'200.00		6'000.00		6'163.65	
350.3141.02 *	Entretien courant des chalets	25'600.00		20'500.00		29'162.60	
350.3141.03 *	Rénovation des chalets	25'000.00		38'000.00		4'187.35	
350.3142 *	Entretien des routes	3'700.00		3'700.00		3'168.80	
350.3145.01	Entretien courant des parcs et zones de loisirs	5'500.00		5'500.00		5'184.95	
350.3186 *	Assurances bâtiments	8'700.00		8'700.00		6'760.00	
350.3191 *	Impôts et taxes	7'900.00		6'400.00		9'042.15	
350.3801	Attribution au fonds de rénovation	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
350.4231.01	Loyer appartement PPE "Les Ravaires"		14'200.00		14'200.00		14'208.00
350.4231.02	Location ponctuelle des chalets		8'500.00		8'500.00		10'291.25
350.4362	Prestations en nature				1'300.00		
350.4523.0	Participation des communes - immobilier		50'600.00		49'700.00		42'931.32
350.4523.01	Part. frais immobilier - Crissier 32.40 %		16'400.00		16'100.00		13'909.75
350.4523.02	Part. frais immobilier - Ecublens 53.04 %		26'800.00		26'500.00		22'770.77
350.4523.03	Part. frais immobilier - St-Sulpice 14.56 %		7'400.00		7'100.00		6'250.80
350.4659 *	Participation de tiers						1'688.90
350.4801 *	Prélèvement dans le fonds de rénovation		25'000.00		38'000.00		4'187.35
350.4904 *	Imputation interne de frais immobiliers		84'200.00		79'000.00		81'753.35

- 350.3141.02 Entretien courant des chalets**
Ce compte comprend les contrats d'entretien, les habituels travaux de peinture fr. 3'000.- et des travaux divers pour fr. 5'000.-. Pour des raisons de sécurité et d'obligation légale, il est prévu de remplacer la porte du local à pellets par un modèle conforme à la norme de protection incendie EI30 fr. 1'400.-, d'installer un dispositif d'appel de secours dans le monte-charge fr. 1'500.- et de procéder au renouvellement périodique des détecteurs incendie fr. 3'500.-.
- 350.3141.03 Rénovation des chalets**
Réfection des quatre chambres des enseignants. Montant entièrement financé par le fonds de rénovation, voir compte 350.4801.
- 350.3142 Entretien des routes**
Il s'agit essentiellement du déneigement du ch. Brun et des accès au chalet.
- 350.3186 Assurances bâtiments**
En 2018, redistribution non contractuelle des bénéfices de l'exercice 2016 pour fr. 1'656.50.
- 350.3191 Impôts et taxes**
Introduction d'une nouvelle taxe de base d'élimination des déchets et augmentation des taxes existantes relatives à l'épuration des eaux.
- 350.4659 Participation de tiers**
Ce compte enregistre les remboursements de dommages causés par des enfants.
- 350.4801 Prélèvement dans le fonds de rénovation**
Voir comptes 350.3141.03 et 350.3145.02
Situation prévisible du fonds de rénovation, compte 9281.01
Solde au 31.12.2018 : fr. 26'927.05
Attributions 2019 + 2020 : fr. 50'000.--
Prélèvement 2019 : ./ fr. 38'000.--
Prélèvement 2020 : ./ fr. 25'000.--
Solde au 31.12.2020 : fr. 13'927.05
- 350.4904 Imputation interne de frais immobiliers**
Transfert d'une partie des coûts immobiliers à l'exploitation, voir explications en page 1 et contrepartie au compte 570.3904.

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	697'500.00	697'500.00	685'300.00	685'300.00	651'187.63	651'187.63
570.3003	Jetons de présence du comité	14'900.00		14'900.00		14'900.00	
570.3011.0	Traitements	268'400.00		265'300.00		257'350.20	
570.3011.01	Pour la responsabilité du chalet	20'900.00		20'500.00		20'321.40	
570.3011.02	Pour l'animation	89'600.00		88'000.00		83'485.60	
570.3011.03	Pour la cuisine	125'300.00		124'200.00		119'785.00	
570.3011.05	Pour les sports	12'600.00		12'600.00		7'938.20	
570.3011.06	Pour les moniteurs et monitrices	20'000.00		20'000.00		25'820.00	
570.3030	Cotisations AVS-AI-AC	26'800.00		26'500.00		22'184.63	
570.3040	Cotisations à la caisse de pensions	36'400.00		35'800.00		34'075.20	
570.3050	Assurances de personnes	9'400.00		9'300.00		8'549.85	
570.3060 *	Indemnisation et rbt de frais	7'100.00		7'100.00		5'227.00	
570.3080 *	Personnel intérimaire facturé par des tiers	8'000.00		8'000.00		6'445.10	
570.3090 *	Formation professionnelle	10'000.00		1'000.00		1'000.00	
570.3092	Frais de recherche de personnel	800.00		800.00			
570.3099	Charges diverses autorités & personnel	2'500.00		2'500.00		1'428.65	
570.3101	Imprimés et fournitures de bureau	500.00		500.00		331.30	
570.3102	Frais d'annonces, cotisations, journaux	1'200.00		1'200.00		1'193.00	
570.3103	Fournitures scolaires et d'animation	100.00		100.00			
570.3122	Achats de gaz et charbon pour la cuisine	1'000.00		1'300.00		807.15	
570.3124	Achats d'essence pour les véhicules	1'300.00		1'300.00		1'150.07	
570.3131	Achats de produits alimentaires	90'000.00		90'000.00		86'909.50	
570.3132	Achats de médicaments	500.00		500.00		86.15	
570.3133	Produits de nettoyage et de désinfection	5'900.00		5'900.00		4'891.75	
570.3135	Achats d'outillage	400.00		400.00		120.20	
570.3151	Entr. mobilier et équip. technique de bureau	500.00		500.00		353.10	
570.3152	Entr. mobilier et équipements scolaires	100.00		100.00		999.60	
570.3153	Entr. mobilier et équipement des chalets	4'000.00		4'000.00		8'248.48	
570.3155	Entretien des véhicules	1'000.00		2'000.00		982.20	
570.3156	Entr. matériel pour sports et activités ludiques	6'000.00		6'000.00		5'059.85	
570.3163	Leasing du véhicule	7'800.00		7'800.00		7'705.80	
570.3181	Affranchissements et frais CCP et banque	500.00		500.00		406.20	
570.3182	Frais de télécommunications	4'500.00		5'000.00		4'853.85	
570.3185.01	Fiduciaire et frais de gestion	10'600.00		10'600.00		10'369.40	
570.3185.02 *	Site internet	1'200.00		1'800.00		1'717.80	
570.3186.01 *	Assurances de choses	4'500.00		2'500.00		2'156.00	
570.3186.02	Assurances accidents des élèves	1'300.00		1'300.00		1'271.70	
570.3186.03	Assurances des véhicules	1'600.00		1'600.00		1'437.80	

570.3060	Indemnisation et rbt de frais Y compris frais de repas des civilistes pour les week-ends et les jours fériés fr. 4'600.-.
570.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers Rémunération des deux civilistes et forfait de fr. 1'000.- pour un moniteur de ski en cas de besoin.
570.3090	Formation professionnelle Mise en place d'une formation pour tout le personnel, fixe ou temporaire, visant à développer et valoriser les compétences en lien avec l'évolution de la société et les différences interculturelles.
570.3185.02	Site internet Aucune amélioration prévue en 2020.
570.3186.01	Assurances de choses Y compris nouvelle assurance de protection juridique.

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570.3187	Frais de blanchisserie	10'500.00		10'500.00		9'227.70	
570.3188 *	Transports et remontées mécaniques	56'000.00		62'100.00		53'151.00	
570.3189	Billets entrées, locations salles & frais div. camps	3'500.00		3'500.00		807.60	
570.3191	Taxes de séjour	13'700.00		13'300.00		13'581.00	
570.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	500.00		500.00		382.00	
570.3199	Frais divers	300.00		300.00		73.45	
570.3904 *	Imputation interne de frais immobiliers	84'200.00		79'000.00		81'753.35	
570.4221	Revenus des c/c et des placements						0.62
570.4273 *	Location de matériel de ski		400.00		4'500.00		4'245.00
570.4331.0	Participation des parents aux camps de vacances		47'300.00		44'800.00		57'687.00
570.4331.01	Crissier - particip. parents camps vacances		6'800.00		7'200.00		8'563.00
570.4331.02	Ecublens - particip. parents camps vacances		25'000.00		22'700.00		28'321.00
570.4331.03	St-Sulpice - particip. parents camps vacances		2'900.00		3'200.00		3'400.00
570.4331.10	Autres com. - particip. parents camps vacances		12'600.00		11'700.00		17'403.00
570.4361	Remboursements de traitements						2'169.00
570.4362 *	Prestations en nature		16'200.00		16'200.00		16'200.00
570.4513 *	Remboursement du canton moniteurs J+S		24'000.00		24'000.00		12'284.30
570.4523.0 *	Participation des communes - exploitation		607'900.00		593'800.00		555'753.36
570.4523.01	Participation frais d'exploitation - Crissier		187'700.00		203'500.00		162'035.60
570.4523.02	Participation frais d'exploitation - Ecublens		334'900.00		307'500.00		335'554.26
570.4523.03	Participation frais d'exploitation - St-Sulpice		85'300.00		82'800.00		58'163.50
570.4653 *	Subventions pour le sport		1'200.00		1'200.00		1'824.00
570.4690 *	Recettes diverses		500.00		800.00		1'024.35
350	LES ALOUETTES - IMMOBILIER	182'500.00	182'500.00	190'700.00	190'700.00	155'060.17	155'060.17
570	LES ALOUETTES - EXPLOITATION	697'500.00	697'500.00	685'300.00	685'300.00	651'187.63	651'187.63
	TOTALISATION	880'000.00	880'000.00	876'000.00	876'000.00	806'247.80	806'247.80

- 570.3188 Transports et remontées mécaniques**
Avec la nouvelle tarification, il est plus avantageux d'acheter des abonnements de ski au jour le jour selon les besoins effectifs en lieu et place d'abonnements hebdomadaires.
- 570.3904 Imputation interne de frais immobiliers**
Contrepartie du compte 350.4904.
- 570.4273 Location de matériel de ski**
Pour les camps scolaires, le matériel mis à disposition n'est plus facturé conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la gratuité de l'école obligatoire. Le montant inscrit au budget ne concerne plus que la semaine des relâches.
- 570.4362 Prestations en nature**
Repas pris par le personnel au chalet.
- 570.4513 Remboursement du canton moniteurs J+S**
Depuis 2018, le canton ne participe plus au coût des moniteurs J+S non enseignants pour les camps de skis étant donné que la subvention J+S est désormais versée directement aux communes. Le montant indiqué correspond aux camps d'école à la montagne, il dépend également de la certification J+S des civilistes.
- 570.4523.0 Participation des communes - exploitation**
Globalement, la participation des communes augmente de fr. 14'100.- principalement en raison de l'effort porté sur la formation du personnel (cpte 570.31090) et de la souscription d'une assurance de protection juridique (570.3186.01).
Individuellement, les participations sont influencées par le taux de fréquentation qui dépend du nombre moyen d'enfants par camp et de la planification des semaines attribuées établie conjointement par les directions d'établissements.
- 570.4653 Subventions pour le sport**
Subvention Jeunesse et Sport pour le camp des relâches.
- 570.4690 Recettes diverses**
Redistribution de la taxe CO2 par la Caisse cant. Vaud. AVS et remboursement des frais de véhicule pour usage privé.